

# Compte-rendu de la SEANCE du 23 septembre 2016

---

L'An deux mil seize, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

**Date de la convocation :** 21 septembre 2016

**Présents :** Monsieur Henri TANDONNET, Maire  
Monsieur Daniel MURIEL, 3<sup>ième</sup> adjoint  
Messieurs Philippe GALAN, Daniel BARBIERO,  
Lionel MICHOT Mesdames Patricia MONTEIL,  
Bernadette BOUYSSONNIE, et Marie-Pierre  
DELAUNEY

**Absents excusés :** Madame Catherine TENCHENI qui a donné pouvoir à Monsieur Henri TANDONNET, Madame Mariette SEMELIN qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe GALAN, Monsieur Louis JALLAIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel CASAGRANDE, Madame Brigitte ZUGAJ qui a donné pouvoir à Madame Patricia MONTEIL, Madame Frédérique DURAND qui a donné pouvoir à Madame Bernadette BOUYSSONNIE et Monsieur David GREGOIRE qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel MURIEL et Monsieur Michel CASAGRANDE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe GALAN

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Demande de subvention sur la réserve parlementaire – Réfection de la cour de l'école et aménagement de la cour du Prieuré en jardin de cloître**

\* Questions diverses

# Compte-rendu de la SEANCE du 23 septembre 2016

---

Conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant à l'Assemblée qu'il a réuni le Conseil Municipal en session extraordinaire, c'est-à-dire en réduisant le délai de convocation à un jour franc.

En effet, il explique avoir considéré que constituait une urgence la présentation d'un dossier de demande de subvention avant le 30 septembre, délai de rigueur au-delà duquel le bénéfice d'une subvention de 10 000 euros était perdu.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette convocation en urgence.

## **1. Demande de subvention sur la réserve parlementaire – Réfection de la cour de l'école et aménagement de la cour du Prieuré en jardin de cloître**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le projet de réhabilitation de l'immeuble Curret en logements sociaux apparaît aujourd'hui très difficilement réalisable, compte tenu :

- de la récente décision d'acquisition de l'ancien Prieuré (bâtiments conventuels) à Madame LAFLECHE (projet d'acquisition porté par l'EPFL Agen-Garonne) qui oblige la commune à faire des choix quant aux projets d'investissement
- du coût très important que représente cette opération de restauration pour la commune (rappel du chiffrage prévisionnel de la SEM 47 : 411 000 euros) difficilement supportable dans un contexte de diminution des ressources (baisse des dotations de l'Etat)
- du très faible niveau de subvention finalement attendu pour cette opération

Il fait ainsi part de sa proposition de vendre cet immeuble à un établissement public ou privé spécialisé dans le logement ou à un tiers qui sera porteur d'un projet de qualité et pérenne.

Il rappelle également qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire de 10 000 euros a été demandée au mois de mars 2016 pour aider la commune au financement de ce projet.

Il propose donc de demander au Ministère de l'Intérieur d'annuler cette demande.

En lieu et place de ce projet et afin de ne pas perdre le bénéfice de ce concours financier, il propose de demander au Ministère l'attribution de cette subvention pour financer l'opération suivante :

« *Travaux d'aménagement urbains dans le bourg et l'école* », opération qui comporte par ordre de priorité les travaux suivants :

## Compte-rendu de la SEANCE du 23 septembre 2016

---

- 1° / La réfection de la cour de l'école – côté primaire - :

Motifs : cour dégradée (nids de poule, gravillons, effritement du revêtement.)

Un devis a été fait par l'entreprise Eurovia pour un montant de 9 973 € HT, soit 11 967.60 € TTC

- 2° / Aménagement de la cour du Prieuré en un jardin du cloître :

Motifs : Mise en valeur du bourg et de l'église Notre-Dame de Moirax, renforcement de la vocation touristique de la commune inscrite au schéma communautaire des sites majeurs de l'Agglomération d'Agen, interdiction du stationnement.

Un devis de terrassement a été fait par l'entreprise Laplume TP pour un montant de 21 723.20 € HT, soit 26 067.84 € TTC

Un devis pour les plantations a également été fait par l'entreprise CAVE pour un montant de 2 258.60 € HT, soit 2 382.82 € TTC.

Par ailleurs, la commune dispose de toutes les autorisations administratives pour réaliser ces travaux (autorisation de travaux et autorisations des propriétaires indivis)

Le coût de l'ensemble de ces travaux d'aménagement urbains est donc de 33 954.80 € HT, soit 40 418.26 € TTC.

La subvention parlementaire de 10 000 euros représente ainsi une aide de 29.45 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire demande à présent à l'Assemblée de se prononcer en rappelant que le dossier de demande de subvention devra être présenté avant le 30 septembre prochain au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander au Ministère de l'Intérieur l'annulation de la demande communale d'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour financer les travaux de réhabilitation de l'immeuble Curret en logements sociaux, en raison de l'abandon du projet
- d'engager les travaux d'aménagements urbains qui comportent, par ordre de priorité, les opérations suivantes :
  - o La réfection de la cour de l'école – côté primaire –
  - o L'aménagement de la cour du Prieuré en un jardin de cloître

## **Compte-rendu de la SEANCE du 23 septembre 2016**

---

- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de 10 000 euros pour aider la commune au financement de ces travaux, soit un concours financier de 29.45 % du montant HT des travaux
- de financer le solde de ces travaux par autofinancement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.